

### SPORTIVE SENIORS

Réunion du lundi 13 novembre 2017

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, CHABAUD

Excusés : MM. LOUBEYRE, AURIAC, JOYON

#### INFORMATIONS

#### HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31 des R.G. de la LAuRAFoot)

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou la déplacer au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être déposée à la Ligue le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs. Merci de bien respecter ces dispositions.

#### ATTENTION

En période hivernale et depuis le dimanche 29/10/2017, le changement d'horaire est intervenu :

- 14h30 pour le match principal
- 12h30 pour un lever de rideau

#### LICENCES DEMATERIALISEES

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne sont plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs ont la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUBS COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUBS COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document.

#### REPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des R.G. de la LAuRAFoot)

Précisions pour les compétitions de Ligue :

« ..... Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

#### TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter aux dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

## FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

## ARBITRES, DELEGUES

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.
--

## COURRIERS DES CLUBS

### REGIONAL 1

#### POULE A :

A.S. Yzeure Foot 03 Auvergne 2 :

Désormais, tous les matchs à domicile de cette équipe se disputeront à 15H00. (14h30 à l'heure d'hiver) sur le terrain Mésonés 1 (et non au stade de Bellevue)

#### POULE B :

ES Vallières : Le match n° 20958.1, ES Vallières / Echirolles, se jouera le samedi 25/11/17 à 20h00 au stade des Grangettes à Rumilly.

### REGIONAL 2

#### POULE B

US Brioude : Le match n° 23858.1, US Brioude / Monistrol, se jouera le samedi 25/11/17 à 20h00 au stade du Docteur Jalenques à Brioude.

### REGIONAL 3

#### POULE A :

Aulnat Sportif : Les matches ci-après se joueront le samedi à 20h00

- N° 24392.1, Aulnat Sports / Lempdes Sports 2, le 25/11/17
- N° 24403.1, Aulnat Sports / Creuzier le Vieux, le 16/12/17

## AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h Amende : 25,00€ :

R3 – Poule C (24244.1) : E.S. ST MAMET

R3 - Poule D (24181.1) : AS GRAZAC LAPTE 1

R3 – Poule H (21935.1): CHAMBERY SAVOIE FOOT 2

***Cette décision est susceptible d'appel devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la FFF.***

Le secrétaire :

M. HERMEL Jean-Pierre